



Direction de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

POLE INSPECTION CONTROLE
FORMATION CERTIFICATION

ARRETE N°05/DJSCS/2018

**Portant nomination des membres du jury pour la validation des acquis et de l'expérience du
Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, Session mai 2018**

**LE PRÉFET DE MAYOTTE
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.451-1 à R.451-4-3 et D.451-17 à D.451-19-1;
- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L.335-5 et L.335-6;
- VU** le décret n°2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle;
- VU** le décret n°2005-1135 du 7 septembre 2005 portant codification de certaines dispositions relatives à l'action sociale et médico-sociale et modifiant le code de l'action sociale et des familles (deuxième partie : dispositions réglementaires)
- VU** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale;
- VU** le décret du 28 mars 2018 du Président de la République portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 30 mars 2018;
- VU** l'arrêté du 20 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
- VU** l'arrêté interministériel du 27 septembre 2017 nommant M. Patrick BONFILS dans l'emploi de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral N°316/SG/DJSCS du 12 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Patrick BONFILS, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale;
- VU** le circulaire DGAS/4A n° 2008-392 du 31 décembre 2008 relative à la formation et à la certification du diplôme d'Etat d'assistant de service social
- SUR** proposition du directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La date du jury pour la validation des acquis et de l'expérience du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social est fixée au 07 mai 2018 et le jury est composé comme suit :

- Le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte, représenté par :
 - o Monsieur François LODIEU, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à la DJSCS, Président ;
- Des formateurs issus des établissements de formation préparant au diplôme d'Assistant de Service Social :
 - o Monsieur Mouhamadi ATTOUMANI, Antenne IRTS à Mayotte, formateur ;
- Des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées en matière d'action sociale ou des professeurs de l'enseignement supérieur:
 - o Monsieur Ahmed SELEMANI, ancien directeur de l'action sociale territorialisée et de l'insertion au Conseil départemental de Mayotte
 - o Monsieur Romain REILLE, Directeur de L'association Solidarité Mayotte
 - o Madame Sinda RAMADANI-TOTO, Gérante MRS Conseil, psychologue du travail
- Représentant le collège des personnes qualifiées du secteur professionnel :
 - o Monsieur Nizary ALI, diplômé Assistant de Service Social et en Ingénierie Sociale

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture et le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte

Fait à Mamoudzou, le 16 avril 2018

Pour le préfet de Mayotte
et par délégation,
Le directeur de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale,



Copie :
Recueil des actes administratifs
Pôle ICFC DJSCS.
Affichage.